

Conditions générales de vente de séjour en chambres d'hôtes "Au Domaine de Champs"

Article 1 – Durée du séjour : le client signataire du présent contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Modalités d'une réservation : **les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte** et déductible de la facture à votre arrivée. **Les acomptes sont encaissés à réception.** Ils devront être versés au plus tard sous 8 jours à dater de la demande de réservation. La réservation sera ferme à partir de l'encaissement de l'acompte. Le versement de celui-ci implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente de séjour en chambres d'hôtes.

Acompte demandé :

- **de 1 à 2 nuits :** le prix total du séjour
- **Au-delà :** 30 % du prix total du séjour

Paiement : Virement ou chèque à l'ordre de Mr Guy BOULIN

Pour toutes réservations effectuées au moins 15 jours à l'avance, **un contrat de réservation sera envoyé (détaillant les prestations retenues) à retourner signer et accompagné de l'acompte.**

Article 3 – Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

- Annulation avant le début du séjour :

- ✓ Si l'annulation intervient **plus de 24h** avant le début du séjour, **l'acompte reste acquis au propriétaire.**
- ✓ Si l'annulation intervient **moins de 24h** avant le début du séjour, **l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.**

- **Si le client ne se manifeste pas avant 19h** le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- **En cas de séjour écourté**, le prix correspondant au coût de l'hébergement **reste intégralement acquis au propriétaire.** Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 4 – Annulation par le propriétaire :

Effectuée par nos soins par e-mail ou courrier avec remboursement de l'acompte pour les raisons suivantes :

- Maladie grave, accident ou invalidité
- Incendie ou phénomènes climatiques nuisant à la sécurité des hôtes
- Rupture alimentation eau ou électricité rendant impossible l'exercice de nos fonctions
- Vente du Domaine

Article 5 – Heure d'arrivée :

Les chambres sont disponibles à partir de 17 h jusqu'à 19 h (sauf arrangement avec le propriétaire) Prévenir en cas d'arrivée après 19h, merci de ne pas arriver dans la mesure du possible après 20h30. **Aucune arrivée le Dimanche.** Pensez à réserver votre table d'hôtes (repas servi le soir uniquement et sur réservation sauf les Dimanches)

Article 6 – Heure de départ : **l'heure de départ** des chambres doit se faire avant **10h30.** **Passé 10h30, la chambre sera facturée.**

Article 7 – Règlement du solde de l'hébergement : **Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée.** Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour par chèque ou en espèces.

Nous ne prenons pas les cartes bancaires.

Article 8 – Taxe de séjour : Sur délibération du Conseil municipal, elle est collectée par le propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public. Cet impôt finance l'aménagement du site touristique de la commune. (bancs, tables, nettoyage chemins de randonnées).

Article 9 – Changement de chambres : Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 10 – Les animaux de compagnie : **Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés au Domaine de Champs.** En cas de non respect de cette clause par le client et le départ de celui-ci, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – Art de vivre, utilisation des lieux : Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes du "Domaine de Champs", le respect d'un certain "art de vivre" est exigé de tous. **Interdiction de fumer dans tous les espaces intérieurs du Domaine.** Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans le livret des chambres et dans les présentes conditions générales de vente. **Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour, à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.**

Les enfants évoluant au sein du Domaine de Champs sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

La cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

Article 12 – Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.

Article 13 – Conformément à la loi du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le Domaine de Champs s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Merci de votre compréhension.

Fermé tous les Dimanches: ni arrivées ni repas

1^{er} Février au 31 Mars uniquement sur réservations.

Ouverture : du 1er Février au 30 Novembre Jours "Pont" réservation minimum 2 nuits

